

AVIS PUBLIC

ADOPTION D'UN RÈGLEMENT

AVIS est par la présente donné, que le vendredi 9 octobre 2020, la Directrice générale exerçant les pouvoirs du Conseil d'administration du Centre de services scolaire Marie-Victorin conformément à la loi, a adopté le règlement suivant :

Règlement no 2-2020 – Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs du Centre de services scolaire Marie-Victorin.

Vous pouvez consulter ce règlement sur notre site Internet à l'adresse : www.csmv.qc.ca (sous l'onglet Le CSS Marie-Victorin – Direction générale et services administratifs – Secrétariat général, affaires corporatives et communications – Avis publics – **Règlement 2-2020**), ainsi qu'au siège social du Centre de services scolaire Marie-Victorin, 13, rue Saint-Laurent Est à Longueuil, lors des heures d'ouvertures.

AVIS DONNÉ à Longueuil, ce 13e jour du mois d'octobre 2020.

Me Julie Brunelle
Secrétaire générale